

Urbanisme / Le réaménagement du quartier européen entre en phase concrète

Le PUL va rhabiller la rue de la Loi

L'ESSENTIEL

- Le PUL prend forme petit à petit. Il vise à rétablir la mixité dans un quartier voué jusqu'ici aux seuls bureaux.
- Les constructions en hauteur libéreront des espaces destinés à aérer l'artère.
- Il lui faudra quinze ans pour se réaliser.



A QUOI RESSEMBLERA la rue de la Loi dans 15 ans ? Cet image prospective, présentée lors du séminaire de Hemptinne, nous donne une idée du futur paysage urbain. Bien que le PUL, document stratégique, soit susceptible d'évoluer. © DR.

Le séminaire de Hemptinne qui s'est tenu ce mardi a été riche en nouvelles sur le PUL (Projet Urbain Loi), censé rhabiller la célèbre artère, sur son secteur européen.

Si important soit-il, le PUL, porté par l'architecte-urbaniste français Christian de Portzamparc, n'est en fait que l'un des douze programmes destinés à faire du Quartier Léopold un quar-

tier durable où il fait bon vivre. Certains de ces programmes sont d'importance, comme le réaménagement du rond-point Schuman, la construction d'un tunnel sous le Cortenberg (supprimer en surface le trafic de transit) ou l'animation de l'Esplanade de l'Europe. Son parvis abriterait un « visitor center » et le magnifique bâtiment Eastman, dans le parc Léopold, abriterait « la mai-

son de l'histoire européenne ». Bref, on a là un vrai projet culturel phare pour Bruxelles.

Revenons au PUL. Il prendra toute sa dimension dans quelques années, lorsque le plan de circulation sera adopté. Et les mesures envisagées vont considérablement modifier certaines habitudes. Mme Europe, Marie-Laure Roggemans (lire ci-dessous), en a énuméré quelques-unes, ce

mardi. Comme la mise en exploitation de la nouvelle gare Schuman et l'automatisation complète (2013) des lignes de métro 1 et 5, la mise en route du RER. Est envisagée également... la tarification des déplacements. Et les frais de stationnement seraient à charge des automobilistes et non plus des employeurs ! Par ailleurs, il semble irréaliste de limiter la rue de la Loi à deux bandes

(une dans chaque sens). On se dirigerait vers une artère à trois bandes, tandis que la rue Belliard (dans l'autre sens) serait réduite à quatre bandes.

Quant au PUL lui-même, il se tricote. On sait que la Commission européenne veut rapatrier à front de rue de la Loi 230.000 m² de bureaux disséminés dans une quarantaine de bâtiments du quartier. Le PUL propose d'injecter massivement du logement (110.000 m²) et de prévoir des équipements collectifs (40.000 m²) pour en finir avec les bureaux mono-fonctionnels.

Christian de Portzamparc a donné, au séminaire de Hemptinne, de nouveaux éléments. « La rue de la Loi est un axe majeur et historique. Pour l'instant, c'est un lieu claustrophobe. Nous allons revoir sa physionomie en travaillant non pas sur les parcelles mais par îlots. Ils seront ouverts, avec des dégagements, des petits squares afin d'apporter de la lumière. C'est pour cela que nous augmentons sensiblement la densification des îlots ».

En fait, ce que propose Christian de Portzamparc, c'est de verticaliser en un endroit symbolique la ville horizontale qu'est Bruxelles. On va pratiquement doubler le nombre de mètres carrés dans certains îlots. Une véritable carotte pour les promoteurs ! Ainsi sont projetés sur les terrains de la Commission (l'îlot 130) la construction de trois tours emblématiques, totalisant 195.000 m². Un symbole fort qui se voit de loin. Le signal que Bruxelles est la capitale de l'Europe. La Région serait prête à accepter une hauteur de 195 m, mais des négociations sont toujours en cours. Ce projet de tours serait le premier signe concret de la viabilité du PUL. La Commission pourrait se prononcer sur ce projet au mois d'avril.

FRANÇOIS ROBERT

RÉACTION

Le projet a aussi ses détracteurs

Le comité de quartier. Réunis en comité, les propriétaires de la rue de la Loi s'inquiètent de la mobilité. Ils doutent des capacités du RER, au vu du manque de parkings de dissuasion. Ils prônent un tunnel, non pas sous la rue de la Loi, mais entre Meiser et Rogier.

Autre écueil : l'argent. La Région est incapable de financer les infrastructures du PUL, pas plus que Beliris. Le ministre-président Charles Picqué (PS) estime que la Belgique fédérale nouvelle devra investir considérablement dans le Quartier européen. La question financière préoccupe aussi Isabelle Durant (Ecolo), membre de la commission du Budget au parlement européen. Selon elle, les Eurosceptiques (qui gagnent du terrain) ergotent sur le moindre cent dépense. « L'argent ne va pas couler à flots », dit-elle.

La viabilité économique. Elle est évoquée par le bourgmestre d'Etterbeek, Vincent De Wolf (MR). En densifiant certains îlots comme le 130, on permet aux promoteurs de mutualiser les gains. Mais ailleurs, des immeubles risquent d'être transformés en espaces verts, ce qui ne plaira pas aux promoteurs. Enfin, l'effet d'aubaine (l'augmentation du nombre de m²) risque d'être annihilé par les mesures environnementales, les attermolements de l'Europe ou l'allongement démesuré des étapes administratives. F.R.

Roggemans : « La grande idée, c'est de casser l'effet canyon »

On l'appelle Madame Europe. En septembre 1995, Charles Picqué (PS) confiait à Marie-Laure Roggemans, qui travaillait à l'époque à la Fondation Roi Baudouin, la mission de retravailler l'aménagement du Quartier européen. Depuis, les choses ont bougé. Bruxelles s'est dotée d'un PUL (Projet Urbain Loi).

Jusqu'à votre arrivée, on faisait un peu n'importe quoi, en matière d'urbanisme dans le quartier.

Durant les années 1980, l'Europe s'est installée à la hussarde à Bruxelles. On

« Durant les années 1980, l'Europe s'est installée à la hussarde à Bruxelles. On a beaucoup cassé, détruit, démolit. Ce temps-là est révolu » Marie-Laure Roggemans, déléguée à l'Europe

a beaucoup cassé, détruit, démolit. Certains disent que c'était le prix à payer pour que Bruxelles devienne la capitale de l'Europe. Ce temps-là est révolu, heureusement. Bien sûr, il sera impossible de réparer certaines erreurs, mais on peut en éviter de nouvelles. Cinq ans se sont écoulés depuis votre nomination. Effectivement. Depuis, je suis passée à l'Agence de développement territorial, qui est chargée de mettre en œuvre les schémas directeurs. Dont celui de la rue de la Loi.

Qu'est-ce qui a changé depuis votre arrivée ? Beaucoup de choses. D'abord, il y a eu l'accord tripartite en avril 2006. Pour la première fois, la Région, les commu-

nes concernées (Bruxelles, Ixelles, Etterbeek) et la Commission ont décidé de travailler de concert. Et surtout, nous avons créé un schéma directeur pour le quartier.

C'est quoi, ce schéma directeur ?

C'est une sorte de plan général qui dit ce que l'on peut faire et ne pas faire. C'est la Région qui le porte. Pour le faire appliquer, il faut des PPAS (des plans particuliers). Dessinés par les communes, ceux-ci détaillent les différentes affectations de la zone. Actuellement, il y a onze schémas directeurs. Celui de la rue de la Loi n'est pas le seul, mais il faut reconnaître qu'il est très important.

Que dit le plan directeur de la rue de la Loi ?

La grande idée, c'est le retour du logement et la mixité des fonctions. Mais il va prendre beaucoup de temps à se réaliser.

Mais avant ce schéma directeur, il y a eu d'autres plans qui ont tous échoué. En fait, c'est le quatrième plan pour le Quartier européen. Il y en a eu un à l'époque de Jean-Louis Thys (1992), puis il y a eu celui d'Isabelle Durant, puis celui de Donna... et enfin celui-ci. J'ai la conviction que ce schéma directeur est le bon, parce qu'il est le fruit d'un accord tripartite et parce qu'il est bien plus avancé.

Parlez-nous de cet appel à projets remporté par Christian de Portzamparc. La commission et nous avons voulu faire les choses convenablement. La grande idée de Portzamparc, c'est de casser l'effet couloir, l'effet canyon de la rue de



L'AVENIR du quartier européen est entre les mains de Marie-Laure Roggemans, Madame Europe. © ALAN DEWEL

la Loi par des gabarits différenciés. C'est pour cela qu'il a gagné le concours international. De chaque côté de la rue de la Loi, les bâtiments devront s'élever sur trois niveaux, un peu comme une zigourat. Et partout, on se raccroche à

des gabarits déjà existants. Cela signifie qu'à chaque demande de permis, il faudra que le projet s'adapte au PUL ?

C'est exactement cela. C'est pourquoi ce-la prend du temps. Nous n'avons pas

d'argent pour imposer nos idées, mais nous avons l'arme des règlements urbanistiques. C'est une opération qui prendra encore beaucoup de temps. À mon avis, une quinzaine d'années.

Quelles sont les différentes étapes à franchir ?

Nous sommes déjà dans le concret. Les promoteurs connaissent le contenu du schéma directeur et le projet de PUL de Portzamparc. Bien sûr, nous devons attendre les rédactions des PPAS pour rendre tout cela légal. L'arrêté qui permet de le lancer vient d'être publié au Moniteur. Le problème, c'est que la confection des plans particuliers par les communes prend du temps. Mais cette fois-ci, précisément pour gagner du temps, nous faisons un règlement régional zonal qui s'occupe des gabarits. Ce qui nous permet d'avancer pendant que les communes travaillent sur les PPAS.

On a quand même parfois l'impression que l'on fait du surplace.

Croyez-moi, nous avançons. Les promoteurs ont compris. Cofinimmo vient nous trouver pour son projet Van Maerlant. Et puis, les mentalités ont évolué et nous travaillons en bonne entente avec les Européens.

Ils ont vraiment changé ?

Depuis que Bruxelles est reconnue comme capitale de l'Europe, les choses sont bien plus faciles. Et les mentalités changent. Un exemple : l'aspect sécuritaire n'existe (presque) plus. Les Européens sont d'accord pour la mixité.

Propos recueillis par FRANÇOIS ROBERT